economiesuisse

Réponse à une consultation 01.10.2013

Loi sur le crédit à la consommation : son orientation est bonne

economiesuisse salue l'avant-projet en vue de la révision de la loi sur le crédit à la consommation (LCC) : celui-ci renonce à une interdiction générale de la publicité et mise à la place sur l'autorégulation au moyen d'une convention de droit privé, que le Conseil fédéral peut, au besoin, déclarer de force obligatoire générale.